Ensemble bien vivre au vert
SAINT-CÉZERT

République Française
Département : Haute-Garonne
Commune de : Saint-Cézert
N°: 2025-7

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT, À TITRE TEMPORAIRE, REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LORS DE LA FÊTE LOCALE 2024

Le maire de la commune de Saint-Cézert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
Compte tenu de la demande du Comité des fêtes dans le cadre de l'organisation de la fête locale du jeudi 5 juin au lundi 9 juin 2025 ;

Arrête

Article 1 : À l'occasion de la fête locale du jeudi 5 juin au lundi 9 juin 2025, le centre bourg sera fermé à la circulation du mercredi 4 juin au mardi 10 juin 2025.

Article 2 : En raison des restrictions qui précèdent, le stationnement et la circulation seront interdits à tout véhicule. Seules les dérogations suivantes seront accordées :

-Accès des forains ;
-Accès services d'urgence ;
-Accès du demandeur pour la gestion de l'évènement.

Une déviation sera mise en place :

Arrivée de Grenade

-Direction Le Burgaud : déviation à droite au rond-point du cimetière par le chemin du vieux cimetière, puis à gauche par la RD58F pour rejoindre la RD 30 direction Le Burgaud.
-Direction Launac : sur la RD30 déviation à gauche par le chemin du Pipé pour rejoindre la RD58F direction Launac.
-Direction Aucamville : déviation à droite au rond-point du cimetière par le chemin du vieux cimetière, puis à gauche par la RD58F pour rejoindre la RD 30 direction Le Burgaud. A l'entrée du Burgaud tourner à droite vers Aucamville.

Arrivée du Burgaud

-Direction Grenade : déviation à gauche par la RD58F jusqu'au lavoir, puis à droite sur le chemin du vieux cimetière pour rejoindre la RD30 direction Grenade.
-Direction Aucamville : déviation dès la sortie du Burgaud.
-Direction Launac : déviation à droite par le chemin Profond pour rejoindre la RD58F conduisant à Launac.

Arrivée de Launac

-Direction Grenade : sur la RD58F, prendre à droite le chemin du Pipé pour rejoindre la RD30 direction Grenade.
-Direction Le Burgaud : sur la RD58F, prendre à gauche le chemin profond pour rejoindre la RD30 direction Le Burgaud.
-Direction Aucamville : prendre à gauche le chemin Profond pour rejoindre la RD30 direction Le Burgaud. A l'entrée du Burgaud tourner à droite vers Aucamville.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Cézert.

Article 4 : Monsieur le maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Grenade-Cadours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-CEZERT, le 13/05/2025.
Le Maire, OLIVEIRA SOARES Henri.

MAIRIE DE SAINT-CÉZERT (Haute-Garonne)